

CHARTE MÉTROPOLITAINE DES ARBRES



Héritages du passé,
richesses d'aujourd'hui,
solutions pour demain



Châtaignier



**Mésange à
longue queue**

04 | ÉDITO

04 | L'ARBRE, PILIER DE LA NATURE MÉTROPOLITAINE

- L'arbre est partout
- Nantes Métropole adopte la règle des 3/30/300
- De quoi les arbres ont-ils besoin et que craignent-ils?
- Les multiples bienfaits des arbres

07 | AXE 1 : CONNAÎTRE ET PROTÉGER

- Un inventaire des arbres
- L'existant préservé
- Un patrimoine arboré renouvelé
- Une taille repensée, un entretien bien réalisé

10 | AXE 2 : ACCROÎTRE ET RÉGÉNÉRER

- Des arbres partout, et encore davantage !
- Des essences diversifiées pour s'adapter au changement climatique
- Des pratiques régénérées
- Vive les arbres morts !

13 | AXE 3 : VALORISER ET MOBILISER

- la reconquête de la biodiversité qui habite les arbres
- Un inventaire des arbres remarquables
- Vers une structuration de filières graines et bois sur le territoire
- La force du collectif
- Engagements

16 | LES 24 ENGAGEMENTS

ÉDITO



Les arbres sont essentiels dans nos villes. Ils sont essentiels pour lutter contre le réchauffement climatique. Ils ont des impacts positifs sur notre santé mentale, diminuent le stress et participent à notre bien-être. Il est donc de notre responsabilité de les protéger et de renforcer leur présence dans la ville. C'est tout le sens de cette charte métropolitaine des arbres.

Avec cette charte, Nantes Métropole place l'arbre au cœur de sa stratégie pour préserver la nature et reconquérir la biodiversité. L'objectif est de pérenniser la canopée, augmenter le nombre d'arbres et mettre en avant leur valeur écologique. Tous les types d'arbres sont concernés : les urbains, les bocagers, ceux des forêts et ceux des milieux naturels ; ceux des parcs et des jardins, des rues, des champs et des haies, des forêts et des marais.

Pour répondre à ces enjeux, le cap que nous proposons est le principe du 3/30/300 pour que chaque habitant puisse observer 3 arbres depuis chez lui, profiter de 30% de canopée dans son quartier ou sa ville, et disposer d'un espace vert à 300 m de son domicile ou de son lieu de travail.

La charte des arbres de Nantes Métropole répond aux attentes du Grand Débat Fabrique de la ville, elle a été coconstruite avec les communes et de nombreux acteurs du territoire. Elle est à l'attention de toutes et tous : habitants, propriétaires et gestionnaires d'arbres, de bocage ou de bois, acteurs de la fabrique de la ville pour développer une culture commune des arbres et de leurs bienfaits.

Marqueur de la bifurcation écologique, c'est un nouvel outil partagé pour imaginer et mettre en œuvre, collectivement, une nouvelle façon de faire la ville.



Johanna Rolland,
Présidente de Nantes Métropole et Maire de Nantes

Jacques Garreau,
Vice-Président en charge de la métropole nature, végétalisation, étoile verte

Delphine Bonamy,
Conseillère métropolitaine en charge de l'alimentation, agriculture et forêts urbaines

L'ARBRE

**Pilier de la nature
métropolitaine**

L'arbre est partout

La canopée occupe aujourd'hui 25 % de la superficie de la métropole (chiffres LIDAR 2018).

La canopée couvre 19 % des zones urbaines et 28 % des zones non urbaines.

La canopée représente la surface occupée par le feuillage des arbres mesurant plus de 3 m de hauteur. Cette notion traduit précisément la présence et la contribution des arbres au paysage, au cadre de vie et au bien-être des habitants, et permet aussi de les intégrer tous : l'arbre isolé, le bosquet, la haie, le boisement. La canopée comprend donc les arbres privés et publics, les arbres urbains, bocagers, de forêts et de milieux naturels.

Notre territoire dispose de...

2 400 kilomètres

de haies bocagères, dominées par le chêne pédonculé et le frêne commun.

Pour comparaison, la métropole compte 1 000 km de cours d'eau et 3 000 km de voirie métropolitaine.

5 864 hectares

de boisements tous confondus (forêts et zones humides). Des chênes, des frênes, des châtaigniers, des saules, des aulnes, des peupliers...

1 000 000 arbres

au total pour 680 000 habitants, dont 2/3 dans le domaine privé et 1/3 dans le domaine public.

Pour plus d'informations et pour consulter les cartes, consultez la charte complète ! Disponible via le lien suivant nature.metropole.nantes.fr

Pour aller plus loin :
Site internet de l'AURAN, Agence d'urbanisme de la région nantaise : auran.org.

Nantes Métropole adopte la règle des 3/30/300

3

Voir **3** arbres depuis chez soi



30

Profiter de **30** % de canopée dans son quartier



300

Disposer d'un site arboré à moins de **300** m de son domicile ou de son lieu de travail



De quoi les arbres ont-ils besoin et que craignent-ils ?

En conditions naturelles (à gauche), les arbres établissent de nombreuses relations avec les autres organismes. La communauté ainsi créée est résistante et résiliente. En ville (à droite), l'arbre vit sous contrainte et sous la menace de multiples agressions.



Conditions naturelles

Sol contraint

Les multiples bienfaits des arbres

Forêt : stockage du carbone, production de bois, protection des sols

Haies bocagères : protection des cultures, trame verte, production de bois

Alignements : sécurité routière, paysage

Arbres de bords de cours d'eau : protection des berges, accueil de la biodiversité

Arbres des villes : bien-être des habitants, ombrage, rafraîchissement de l'air

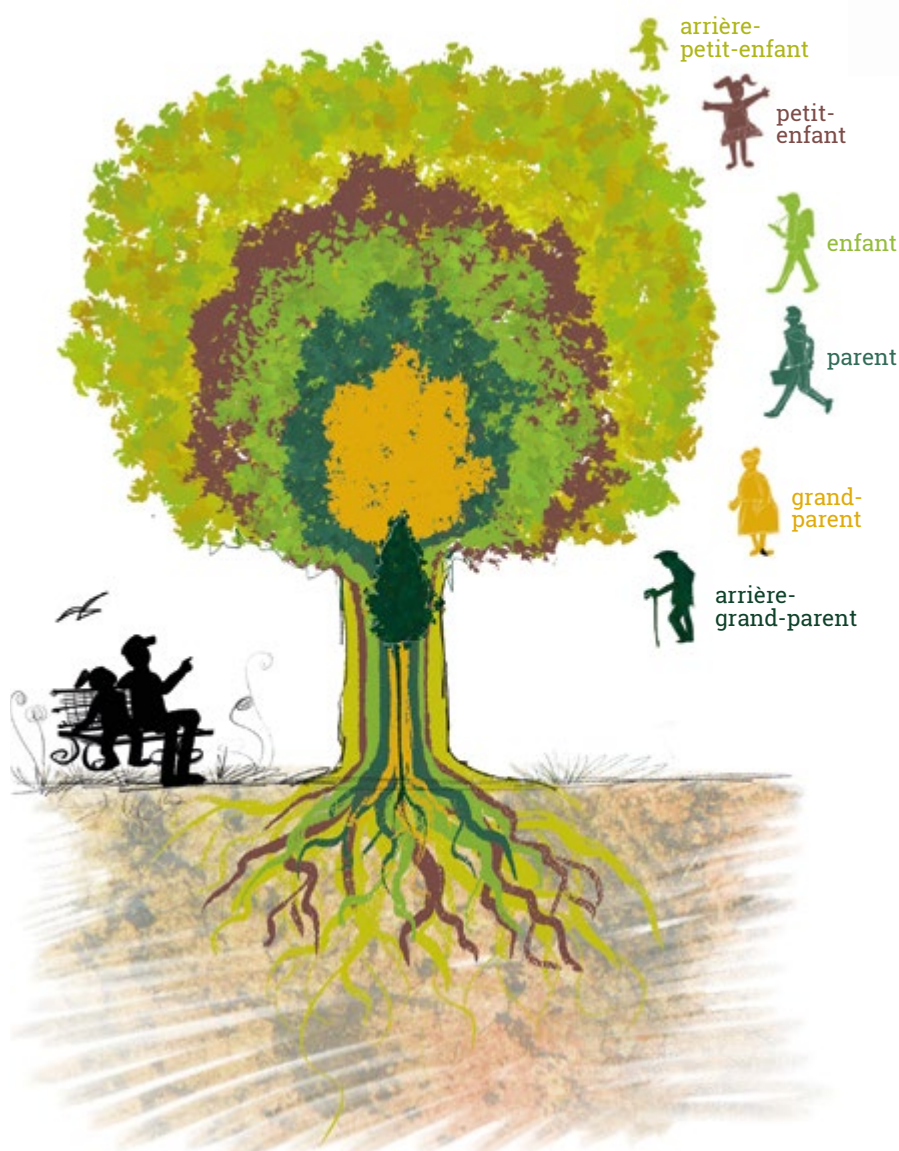
AXE 1
**CONNAÎTRE
& PROTÉGER**

Un inventaire des arbres

Des platanes et des tilleuls en ville, des pommiers dans les jardins, des magnolias dans les parcs ou encore des saules blancs dans les marais. Voici quelques-unes des nombreuses espèces de notre territoire.

Il est indispensable de connaître son patrimoine arboré pour en assurer le suivi au fil des ans et ainsi être en mesure de le protéger.

Cette connaissance passe par le recensement des arbres. Espèce, dimensions et état sanitaire des arbres sont habituellement relevés. Les résultats sont ensuite cartographiés et consignés dans des tableaux, voire dans des bases de données pour les patrimoines les plus conséquents.



L'existant préservé

L'objectif des prochaines années est de construire et aménager la métropole en respectant les arbres existants. En effet, les sécheresses que l'on connaît, de plus en plus longues et précoces, rendent plus incertaines les plantations.

Il est donc primordial de préserver les arbres existants, et surtout les vieux arbres. Ce paramètre doit être pris en compte à la fois dans les projets publics et chez les particuliers. Rappelons qu'il faut entre trente et cinquante ans pour profiter pleinement de la fraîcheur d'un arbre !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le **Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm)** rassemble les principales règles de protection des arbres.

↑ L'arbre au fil des générations humaines. D'après Antoine Maréchal, in « Plaidoyer pour une loi arbres hors forêt », CAUE77, 2023.

Il est nécessaire de protéger aussi la faune liée aux arbres, aux haies et aux forêts : oiseaux, insectes, mammifères...

Un patrimoine arboré renouvelé

La gestion des arbres implique une surveillance régulière et parfois l'intervention d'un professionnel.

Le renouvellement doit être une préoccupation permanente pour les gestionnaires et propriétaires.

Prévu, il permettra de pérenniser la présence des arbres sur le territoire.

Il faut toujours penser les arbres sur le temps long, et anticiper ce qu'il va se passer à la fin de leur vie.

LE VRAI/FAUX DE L'ARBRE

- Un grand arbre n'est pas forcément dangereux **VRAI**
- Un champignon sur un arbre ne signifie pas nécessairement qu'il est condamné **VRAI**
- Une taille vigoureuse stimule et rajeunit les arbres **FAUX**
- Il est parfois nécessaire de couper les arbres malades pour éviter qu'ils ne contaminent leurs voisins **VRAI**

Une taille repensée, un entretien bien réalisé

Les arbres n'ont pas besoin d'être taillés, ou alors uniquement pour façonner et maintenir leur forme. Cette action doit toujours être pratiquée par des personnes formées, avec les bons gestes et les outils adaptés, et selon les périodes favorables (en fin d'été, après les nidifications, ou bien en hiver).

Le bon entretien des arbres inclut également la résolution des désordres qu'ils causent avec leurs racines. Des solutions techniques existent pour assurer une saine coexistence entre les arbres, les revêtements, les constructions et les canalisations, comme la protection localisée de ces dernières aux abords des arbres nouvellement plantés.



L'une des règles fondamentales de la taille est de ne couper que des petites branches, ce qui facilite la « cicatrisation » de la plaie.



Les arbres ont parfois besoin de soutien. Cet apouët fait partie des bonnes pratiques d'entretien.

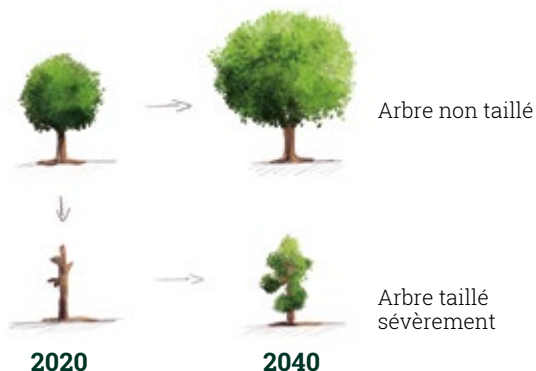
AXE 2

**ACCROÎTRE
& RÉGÉNÉRER**

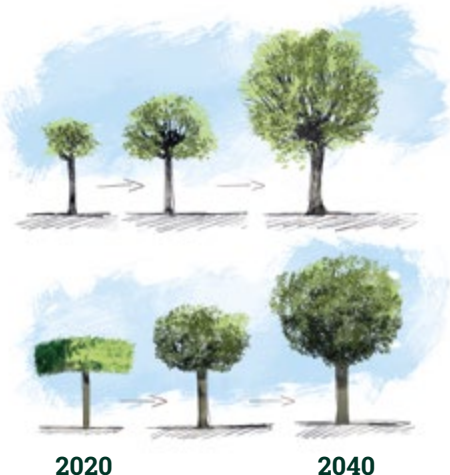
Des arbres partout, et encore davantage !

Contribuer à l'augmentation de la canopée sur notre territoire consiste à :

1 Ne pas tailler sévèrement les arbres



2 Convertir les formes taillées en formes libres



De gauche à droite, un arbre tête de chat (en haut) et un arbre en rideau (en bas) évoluent vers une forme libre avec l'arrêt des tailles régulières.

3 Préserver les arbres déjà présents, notamment les plus âgés

4 Installer les nouveaux arbres dans de bonnes conditions de sol



À gauche, l'arbre planté dans un sol maigre, sec, compact, se développe difficilement.

À droite, planté dans un sol fertile, l'arbre atteint le développement propre à son espèce.

5 Privilégier les essences de grand développement (chênes, tilleuls, féviers, charmes...)

Des essences diversifiées pour s'adapter au changement climatique

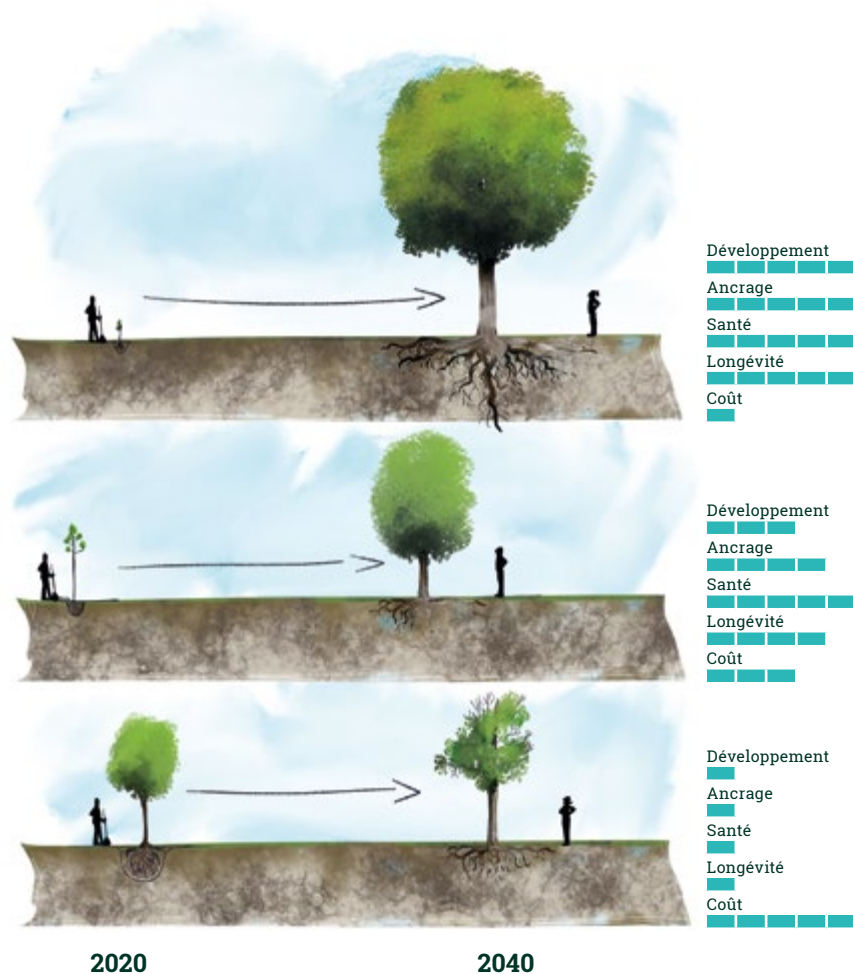
Canicules, sécheresses, tempêtes... le changement climatique se traduit par une accentuation de l'intensité et de la fréquence d'événements météorologiques extrêmes. Les arbres qui atténuent les effets de ce changement climatique en créant des îlots de fraîcheur sont aussi mis à mal par ces aléas s'ils n'ont pas été plantés dans des sites appropriés et des conditions adaptées.

Il apparaît fondamental de **diversifier la palette végétale pour les arbres, mais aussi pour les arbustes et les arbrisseaux**. Selon le contexte (sol, exposition, enjeux écologiques, usages des lieux), il est recommandé de mélanger les essences locales, les essences horticoles qui ont fait leurs preuves et de nouvelles essences exotiques à tester (le chêne des Canaries par exemple).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le chêne des Canaries est un arbre méditerranéen bien adapté aux conditions des villes de la métropole. Il a été acclimaté dans des parcs nantais, puis planté dans les rues.

La régénération des pratiques



La qualité de la reprise et du développement dépend, entre autres, de l'âge du plant initial. Exemples : en haut, jeune plant (1 à 2 ans), au milieu, arbre tige (8 à 12 ans), en bas, gros sujet (15 à 20 ans).

Il existe plusieurs modes d'implantation des arbres :

- **en laissant faire la nature** (c'est la régénération naturelle) ;
- **en lui donnant un coup de pouce** ;
- **en pratiquant des semis** avec des graines récoltées si possible localement ;
- **en plantant des jeunes plants.**

Ces pratiques combinent plusieurs avantages :

sobriété, qualité de la reprise, rapide autonomie des arbres vis-à-vis de l'eau (gourmand, mais ne nécessitant plus d'arrosage), solidité de l'ancrage racinaire.

Elles sont adaptées pour les haies, les boisements et les jardins, et pourquoi pas pour les espaces publics.

La Ville de Nantes a innové dès 2006 en créant les « boisements d'avenir » : plantation de jeunes plants d'arbres et d'arbustes associée à un semis de plantes herbacées. Le mélange des espèces s'inspire directement des compositions floristiques naturelles que l'on rencontre dans la métropole.

Vive les arbres morts !

Les vieux arbres, les arbres à cavités et les arbres morts sont des trésors de biodiversité, des milieux de vie à part entière. Ils abritent de grandes quantités d'insectes, de champignons, de bactéries...

En effet, la plupart de ces espèces ne peuvent vivre que dans du bois dégradé. Les oiseaux et les chauves-souris trouvent dans les cavités des endroits pour nicher et se reproduire. L'absence d'arbres à cavités peut donc se révéler un frein pour le maintien ou le développement de leurs populations.

Les vieux arbres, quant à eux, ne sont pas forcément dangereux. Il suffit de suivre leur état, puis si besoin, de les réduire en hauteur et de les transformer en chandelle.





AXE 3

VALORISER & MOBILISER

À la reconquête de la biodiversité qui habite les arbres

Nantes Métropole met en œuvre une **politique en faveur de la biodiversité axée sur la reconquête, la reconnexion et la renaturation**. Ces orientations se déclinent à l'échelle du bocage et de la forêt au travers du maillage des corridors écologiques et des îlots de nature. Elle porte notamment une attention aux bois morts et vieux bois, propices au développement de nombreuses espèces.



Un inventaire des arbres remarquables

Les arbres remarquables sont les témoins des temps passés et les gardiens d'une mémoire commune. On peut citer le châtaignier de l'Éraudière (square de la Mée à Nantes), qui mesure 15 mètres de haut et 12 de large, et aurait entre 800 et 1 200 ans selon les sources. Ou encore, le séquoia géant du château de la Fleuriaye, à Carquefou : il dénote par ses deux branches qui tombent et remontent de manière spectaculaire.

La force du collectif

L'intervention et la contribution des habitants participent au bon état des patrimoines arborés. L'accès aux informations relatives aux arbres est un préalable. Parmi elles, les données d'inventaire des arbres des espaces publics métropolitains. Les plantations d'arbres et d'arbustes, la récolte des fruits ou encore les inventaires des arbres remarquables sont des actions qui se prêtent bien à la participation des habitants.



Vers une structuration de filières graines et bois sur le territoire

Produire et utiliser localement les graines des arbres favorise la **diversité génétique du patrimoine arboré** et suscite une **bonne acclimatation des individus** à l'environnement local.

Le maintien des arbres, notamment des haies et boisements, passe par leur valorisation économique. Une bonne gestion nécessite d'appliquer le **principe de la valorisation en cascade** : bois d'œuvre, puis bois bûche, et enfin bois déchiqueté. Chaque catégorie de produits revêt une utilisation propre et requiert des savoir-faire particuliers pour la récolte et la transformation, ce qui soutient l'économie locale.



Les étapes d'une filière de valorisation du bois d'œuvre.



LES 24 ENGAGEMENTS



Les 24 engagements

Les 24 engagements sont l'illustration de la bifurcation de Nantes Métropole en faveur d'un territoire plus résilient, qui accompagne les dynamiques économiques et démographiques de notre territoire, tout en préservant la biodiversité et nos ressources, et arborant une canopée en accord avec sa population actuelle et future.

AXE 1 : CONNAÎTRE & PROTÉGER

A

Établir et partager la connaissance des patrimoines arborés

Engagement n°1

Inventorier 100 % des patrimoines arborés publics de la métropole d'ici 2030, selon des méthodes adaptées à chaque contexte (arbres urbains, haies, boisements) ; décrire ces différents patrimoines arborés avec des critères et des indicateurs harmonisés à l'échelle de la métropole ; partager cette connaissance via un Système d'Information Géographique commun avec les communes, participatif, collaboratif, actualisé en permanence et ouvert aux acteurs du territoire (habitants, agriculteurs, entreprises...).

Engagement n°2

Contribuer aux observatoires thématiques liés aux arbres, aux haies et à la forêt de manière à mieux connaître l'adaptation des arbres au changement climatique ; suivre l'évolution de la canopée (établissement annuel de l'indice canopée métropolitain) ; rendre ces données publiques et facilement accessibles pour la bonne information des habitants.



B

Préserver les arbres sous toutes leurs formes

Engagement n°3

Veiller à ce que les mesures de **protection réglementaire des arbres**, de la haie et de la forêt, publics comme privés, soient **intégrées** dans les **procédures et les textes administratifs de la collectivité** (règlements, convention...) ; soutenir les actions visant à reconnaître l'importance des arbres et à améliorer la réglementation nationale en faveur des arbres et notamment une loi Arbres hors forêt ; dans le PLUm, harmoniser et compléter les surfaces et le nombre d'arbres protégés.

Engagement n°4

Faire du **maintien des arbres existants** et de **leurs emplacements** un des enjeux de la démarche d'aménagement ; faire preuve systématiquement d'anticipation pour prendre en compte les arbres existants dans l'élaboration des programmes et la conception des projets d'aménagement ; rechercher la conciliation entre leur préservation et la mise en œuvre des autres politiques publiques (accessibilité, mobilités, cycle de l'eau, logement, développement économique).

Engagement n°5

Mettre en place un **comité de l'arbre métropolitain**, instance de suivi de la charte au niveau métropolitain. Ce comité, présidé par les élus, sera composé notamment des acteurs ayant participé à l'élaboration de la charte et des communes ; inciter à sa déclinaison à l'échelle communale, par exemple en accentuant la question des arbres dans les instances préexistantes (Conseil des sages, Commission extra-municipale...).

Engagement n°6

Adopter le barème national d'évaluation de la valeur des arbres VIE (Valeur intégrale évaluée) - **BED** (Barème d'Évaluation des Dégâts) pour disposer d'un outil moderne et pertinent de caractérisation et de valorisation des arbres, et pour pouvoir exiger une réparation financière en cas de dégâts causés aux arbres.

C

Respecter les bonnes pratiques

Engagement n°7

Formaliser et mettre en œuvre les techniques d'entretien et de renouvellement des haies et des boisements dans le respect de la biodiversité, notamment au travers de **plans de gestion durable et d'actions de sensibilisation et de formation**.

Engagement n°8

Œuvrer pour que la métropole devienne un **territoire 100 % taille respectueuse** des arbres et des haies, des boisements et de leurs habitants (oiseaux, chauves-souris, insectes...).

Engagement n°9

Repérer, protéger et prendre soin des vieux arbres et arbres morts, véritables refuges pour la faune et la flore sauvages, dans les sites composant la « trame des vieux bois » (parcs, jardins, sites naturels, bocage, boisements...), sur l'ensemble du territoire et en veillant à la compatibilité de leur maintien avec les impératifs de sécurité.

AXE 2 : Accroître & régénérer

D

Renforcer les présences des arbres sur le territoire métropolitain

Engagement n°10

Tendre vers au moins 30 % de canopée dans chaque quartier des villes de la métropole, en incluant les arbres publics et privés et faire de l'approche 3/30/300 un objectif de santé publique, de qualité des paysages et du cadre de vie de l'ensemble des habitants de la métropole. C'est-à-dire que chaque habitant puisse voir au moins 3 arbres de chez lui, qu'il profite d'au moins 30 % de couvert arboré dans son quartier et enfin qu'il puisse accéder à un îlot de fraîcheur arboré à 300 mètres au plus, à pied, en empruntant des cheminements ombragés, depuis son domicile ou son lieu de travail.

Engagement n°11

Contribuer au renforcement de la présence des boisements sur le territoire et **augmenter le linéaire de haies bocagères d'au moins 5km par an**. Poursuivre les opérations d'acquisition des parcelles boisées jouxtant des parcelles forestières publiques et y ajouter les parcelles en zone N pour mener des actions de boisement.



Engagement n°12

Faire de l'augmentation de l'indice canopée un critère d'évaluation de la qualité des projets d'aménagement des espaces publics, **en comparant l'état avant projet, à la livraison et l'état après 10, puis 20 ans**. Raisonner non plus en termes de nombre d'arbres plantés, mais en termes d'indice canopée.

Engagement n°13

Mettre en relation les financeurs d'actions en faveur des arbres et des milieux naturels (exemple : paiements pour services environnementaux - PSE) avec les propriétaires fonciers et les acteurs du territoire **porteurs de projets** (dont Nantes Métropole), **via une structure de type « opérateur - agrégateur »**.

E

Régénérer les méthodes de plantation et diversifier

Engagement n°14

Expérimenter, promouvoir et diffuser de **nouvelles méthodes de végétalisation** en ville avec la **régénération naturelle, le semis et la plantation de jeunes plants**, en lien avec le retrait des surfaces de béton ou d'enrobé et le déploiement du Plan pleine terre. Mélanger la plantation de grands sujets avec celle de jeunes plants, mais aussi la plantation et/ou le semis d'arbres, d'arbustes et d'herbacées. Sélectionner et intégrer **100 arbres par an issus de régénération naturelle** dans le foncier de Nantes Métropole, dont les espaces publics.

Engagement n°15

Pour adapter le territoire au changement climatique et atténuer ses effets, **diversifier largement la palette végétale**, en introduisant des espèces adaptées, en faisant la part belle (au moins 20 %) aux **espèces locales** dans les sites à forts enjeux écologiques, et en privilégiant les espèces à grand développement.

Engagement n°16

Augmenter le nombre de boisements d'avenir et d'îlots de vieillissement pour atteindre **20 % des surfaces boisées publiques en libre évolution**.

F

Investir dans les sols, supports des arbres et des activités humaines

Engagement n°17

Renouveler les termes du protocole d'entente avec les concessionnaires de réseaux enterrés afin de planter les arbres là où ils sont nécessaires, en incitant à ranger, dévier et/ou protéger les canalisations.

Engagement n°18

Prendre soin des sols en multipliant les espaces de pleine terre selon une véritable trame brune (à traduire dans le PLUm) afin, notamment, que les arbres disposent des ressources suffisantes et de l'ancrage nécessaire pour se développer correctement et se maintenir longtemps.

AXE 3 : VALORISER & MOBILISER

G

Créer des micro-filières de la graine au bois

Engagement n°19

Sur le territoire, susciter et participer activement à des filières de sélection d'arbres et d'arbustes semenciers, de récolte de graines, de stockage et diffusion de semences et de production de jeunes plants, afin de faciliter les actions de semis ou de plantation et afin de disposer d'une palette végétale adaptée.

Engagement n°20

Sur le territoire, susciter et participer activement à des filières de valorisation du bois, valorisation en cascade, du bois d'œuvre au bois bûche et au bois déchiqueté, en mobilisant et animant en réseaux les partenaires publics et privés.

Engagement n°21

Encourager la présence et la dissémination des arbres, arbustes et arbrisseaux fruitiers sous toutes les formes possibles : vergers, stations gourmandes, paysages nourriciers, forêts-jardins, auprès des propriétaires publics comme privés.



H

Mobiliser les habitants et soutenir les initiatives

Engagement n°22

Impulser et coordonner le recensement des arbres remarquables d'intérêt métropolitain, pour les faire connaître, pour enrichir les circuits de promenade et de découverte et pour en récolter les graines afin de produire les arbres de demain.

Engagement n°23

Soutenir les diverses formes de participation des habitants, de leurs représentants associatifs, des acteurs du territoire, des professionnels du paysage et de l'aménagement, des établissements d'enseignement et les associer au pilotage de la charte métropolitaine des arbres, à son évaluation régulière, via des ateliers et des rencontres annuelles.

Engagement n°24

Former et informer tous les publics, y compris les agents de Nantes Métropole et des communes de la métropole, les acteurs du territoire et les habitants, en menant des actions de sensibilisation et d'apprentissage, pour renforcer le patrimoine arboré par la mise en œuvre des bonnes pratiques d'installation, d'entretien et de gestion.



Vous habitez ou vous travaillez dans la métropole et vous souhaitez prendre soin des arbres et concourir à l'accroissement de la canopée ?

Nantes Métropole vous invite à signer la charte métropolitaine des arbres.

Deux façons de soutenir et participer à l'action de la métropole en faveur des arbres :

1/ Je soutiens et j'approuve la charte métropolitaine des arbres; je suis en accord avec son contenu et j'adhère aux engagements énoncés par Nantes Métropole.

→ Je signe le formulaire de soutien et l'envoie à Nantes Métropole.

2/ Je souhaite m'approprier la charte métropolitaine des arbres et la décliner en fonction de mes activités.

→ Je signe le formulaire de soutien et l'envoie à Nantes Métropole.

→ J'ajoute à la charte la description de mon patrimoine arboré.

→ Je prends connaissance et je décline les engagements de Nantes Métropole et j'énonce ainsi mes propres objectifs.

→ J'envoie la version personnalisée de ma charte des arbres à Nantes Métropole.

→ Je m'engage à participer au Comité de l'arbre métropolitain, instance de suivi de la charte métropolitaine, afin de partager informations et retours d'expérience.

avril 2024

Ce document existe aussi en version détaillée à l'attention des acteurs et des professionnels.

Les documents mentionnés sont disponibles à l'adresse internet : nature.metropole.nantes.fr ou sur demande en version papier à l'adresse suivante : 2 cours du Champ de Mars 44923 Nantes Cedex 9. Pour renvoyer les formulaires signés : par voie postale ou par mail à jardins@mairie-nantes.fr